

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 8 septembre 2020

### **Attaques de troupeaux à Fougerolles : Réunion du comité loup le 8 septembre 2020** Environnement

Suite aux attaques de plusieurs troupeaux sur la commune de Fougerolles attribuées à un loup, la préfète de la Haute-Saône a réuni ce jour le comité départemental loup.

Ce comité, prévu par le plan national d'action 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage, réunit autour de la Préfète, les services de l'État concernés, les représentants de la profession agricole, des associations d'élus et de protection de la nature.

Cette réunion a permis de présenter le cadre global de gestion du loup conformément au plan national d'action et, la situation de l'espèce en France.

Un point de la situation actuelle a été présenté à tous les participants, et deux éleveurs confrontés à une attaque sur leur exploitation ont pu témoigner.

Depuis le 26 août, 10 attaques ont été constatées dont 2 dans la commune voisine du Val d'Ajol (88). Le bilan des pertes s'élève à 18 brebis (dont 3 dans les Vosges) et 6 jeunes bovins (dont 3 dans les Vosges).

Le renforcement de la protection des élevages s'est concrétisé par la mise à disposition de 400 m de filets de protection électrifiés pour un élevage, d'un dispositif d'effarouchement pour un autre éleveur et la mise en place d'une surveillance de nuit avec possibilité de tirs d'effarouchement réalisé par les louvetiers pendant 4 nuits sur 2 élevages. Ces dispositifs seront renforcés dans les prochains jours, notamment par l'achat de nouveaux filets électrifiés et le renforcement de la surveillance nocturne.



En parallèle, les constats de dommage dressés par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ont été instruits par la Direction départementale des territoires (DDT) et les 4 premiers élevages attaqués ont reçu une proposition d'indemnisation qui sera prochainement transmise pour paiement après accord des éleveurs.

**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12  
Mél : [pref-communication@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-saone.gouv.fr)

1 rue de la préfecture  
70000 VESOUL

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

@Prefet70\_BFC  

Madame la Préfète a attiré l'attention du préfet coordinateur du plan national d'actions sur le loup (le préfet de la région Auvergne – Rhône – Alpes) sur la récurrence des attaques et la localisation, à l'intérieur de lieux d'élevage pour certaines. Elle a obtenu la possibilité d'autoriser sans délai des tirs de défense sur cet animal.

Dans le cadre du plan loup, ces tirs doivent être sollicités par les éleveurs concernés après mise en œuvre des mesures de protection pour les élevages ovins ou immédiatement pour les élevages bovins attaqués considérés comme non protégeables. Les tirs de défense doivent être réalisés à proximité de l'élevage protégé par des tireurs désignés par une autorisation.

Bien consciente de l'impact important de cette situation sur les exploitations de la commune de Fougerolles, la Préfète reste pleinement mobilisée pour le suivi de la situation et la mise en œuvre des mesures d'effarouchement et de défense des élevages dans le cadre réglementaire applicable.

Toutes les informations sur la situation du loup en France, son évolution, ses impacts sur les troupeaux, les mesures du plan loup sont disponibles sur les sites [www.loupfrance.fr](http://www.loupfrance.fr) et [www.loup.developpement-durable.gouv.fr](http://www.loup.developpement-durable.gouv.fr).

**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12  
Mél : [pref-communication@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-saone.gouv.fr)

1 rue de la préfecture  
70000 VESOUL

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

@Prefet70\_BFC 